

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2123 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHADDAD SAID

Date de naissance : 27/12/1956

Adresse : N°44 RUE 33 L'ALADARISSA

SIDI MAAROUF CASABLANCA 20270

Tél. : 0668954722 Total des frais engagés : 2350,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03/09/2020

Nom et prénom du malade : CHADDAD IMRANE Age : 10/08/2005

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Atteinte de l'œil - Hors en doute

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Le 07/09/2020

**MUPRAS**

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/02/2020	S. septal rhinoplastie	250,00 DT		 Dr. Sadi Rokbi Ophtalmologie et Chirurgie des Yeux 106000 Placa de la Victoire Casablanca 20110 Tunisie - 04 09 - Casablanca
	U.P. = perichondre	100,00 DT		

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
ESPACE OPTIQUE Bd. Moudoukita N° 83 Casablanca	06/09/2010					2000.00

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

## **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# OPTIC SAMIR LHEND

85, N° Derb Sultan - Casablanca,

Patente N° : 36612584

RC : 420832

IF : 15294935



Facture 001699

Casablanca le : 05 09 2020

Mr(e) : CHAOUA IMORAWE

N° de nomenclature :

Docteur : SAAJ : ROUKA

Monture :	optique	800	.00
Verres :	02m A Anti-reflets 70%		
VL OD:	Adv -0.50 -1.00	600	.00
VL OG:	180 -0.25 -2.00	600	.00
VP:ADD			
Total :	2000 .00		

Arrêtée la présente facture à la somme du : 2000.00

DHS

OPTIC Samir LHEND  
85, Derb Sultan  
CASABLANCA

# Dr. Saadi Rokia

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabisme - Lentilles de Contact

Laser - Angiographie . O.C.T

Diplômée de la Faculté de Médecine de Toulouse

Ancienne Ophtalmologiste

à l'Hôpital des Spécialités - Rabat

Ex Chef de Service d'Ophtalmoplogie à l'Hôpital

Moulay Youssef de Casablanca (ex Sofi)

Tél : 05 22 44 04 09 - Fax : 05 22 44 45 84



# الدكتورة رقية السعدي

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

حول العين

أشعة الليزر - تصوير شبكة العين

خريجة كلية الطب بتولوز

طبيبة بمستشفى الإختصاصات بالرباط سابقا

رئيسة مصلحة العيون بمستشفى مولاي يوسف

بالدار البيضاء (الصوفي سابقا)

الهاتف : 05 22 44 45 84 - الفاكس : 05 22 44 04 09

Casablanca, le : 03/09/2020 الدار البيضاء، في :

4<sup>o</sup> CHADAD. Fmaw.

l'adé côté à K12 correspond à  
la réfraction sur cycloplegia  
+ en du fe sont

K12 = 100 DLT

Dr. Saadi Rokia  
Ophtalmologue  
Malades et Chirurgie des Yeux  
Bd. Khouribga Place de la Victoire  
2ème Etage N° 11 Code Postal 20110  
Tel.: 05 22 44 04 09 - Casablanca

8. شارع خريبكة - ساحة النصر - الطابق الثاني - رقم 11 - الرمز البريدي 20110 - الدار البيضاء  
8, Bd Khouribga - Place de la Victoire 2<sup>ème</sup> étage - N°11 Code Postal 20110 - Casablanca

# Dr. Saadi Rokia

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabisme - Lentilles de Contact

Laser - Angiographie . O.C.T

Diplômée de la Faculté de Médecine de Toulouse

Ancienne Ophtalmologiste

à l'Hôpital des Spécialités - Rabat

Ex Chef de Service d'Ophtalmologie à l'Hôpital

Moulay Youssef de Casablanca (ex Sofi)

Tél : 05 22 44 04 09 - Fax : 05 22 44 45 84



# الدكتورة رقية السعدي

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

حول العين

أشعة الليزر - تصوير شبكة العين

خريجة كلية الطب بتولوز

طبيبة بمستشفى الإختصاصات بالرباط سابقا

رئيسة مصلحة العيون بمستشفى مولاي يوسف

بالدار البيضاء (الصوفي سابقا)

الهاتف : 05 22 44 45 84 - الفاكس : 05 22 44 04 09

Casablanca, le : ٥/٣/٢٠٢٠ الدار البيضاء، في :

CHASSAD - INRANZ

Lunettes à V-organiques anti-reflets

$$\text{D} = (10^\circ - 0,50) - 1,50$$

$$\text{D} = (180^\circ - 0,255) - 2.$$

$L_{15}$  = Défraction des cyclophiles + et du FO.

ESPACE OPTIQUE  
Bd. Mouloudoukita  
N° 83 Casablanca

Dr. Saadi Rokia  
Ophtalmologue  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
8, Bd. Khouribga Place de la Victoire  
Zème Etage N° 11 Code Postal 20110  
Tel.: 05 22 44 04 09 - Casablanca

شارع خريبكة - ساحة النصر - الطابق الثاني - رقم 11 - الرمز البريدي 20110 - الدار البيضاء  
8, Bd Khouribga - Place de la Victoire 2ème étage - N°11 Code Postal 20110 - Casablanca